

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-030

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

**Membre absent :** aucun

**Nombre de présents :** 26

**Nombre de pouvoirs :** 7

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA METROPOLE DE LYON AU TITRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2024 POUR L'INSTALLATION DE VESTIAIRES SPORTIFS SUR LE TERRAIN DE RUGBY

Dans le cadre d'un appel à projets municipaux, et par délibération n° 2022-0928 du 24 janvier 2022, la Métropole de Lyon a décidé de la mise en œuvre d'une aide à l'investissement 2024.

Cette aide vise à permettre d'amplifier les efforts menés par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-030-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

En ce sens, une enveloppe de 10 M€ au titre de l'exercice 2024 a été allouée par la Métropole de Lyon.

L'aide à l'investissement 2024 se décompose comme suit :

- ⇒ Taux de subventionnement : entre 10 % et 60 % de l'estimation hors taxe de la dépense subventionnable ;
- ⇒ Seuil minimal de demande de subvention : 5 000 € ;
- ⇒ Seuil maximal de demande de subvention : 1 M€ ;
- ⇒ Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total de l'opération.

Conditions d'éligibilité :

✓ **Qualité du porteur de projet :**

Seules les 59 communes du territoire de la Métropole de Lyon sont éligibles

✓ **Nature des travaux et types d'équipements éligibles :**

Seules sont subventionnables les dépenses d'investissement du budget municipal, et qui nous intéresse plus particulièrement les travaux concernant des infrastructures sportives municipales, si ces derniers sont mis à disposition des classes des collèges métropolitains.

La Ville d'Écully encourage depuis de nombreuses années la pratique sportive pour tous via des actions volontaristes, telles que l'amélioration des équipements sportifs et le soutien à la pratique sportive.

Labélisée depuis plusieurs années « Ville Active et Sportive » 4 lauriers, la Commune d'Écully est un véritable appui à ses clubs sportifs. Elle est également labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Au cœur du projet municipal, une politique de modernisation et de développement des équipements sportifs est mise en place en poursuivant les objectifs de :

- Répondre aux nouvelles pratiques sportives et aux nouveaux besoins des écullois ;
- Développer de nouveaux équipements et réhabiliter l'existant via les actions dites « à gain rapide ».

Pour parvenir à ces objectifs, la Commune d'Écully propose la construction aux abords du terrain de Rugby Honneur, située rue des Gantries :

- Des vestiaires munis de sanitaires, et
- D'un espace de vie type « foyer ou club house »

Descriptif du projet :

- ⇒ 1 ensemble modulaire
- ⇒ Surface : 601 m<sup>2</sup>
- ⇒ Nombre de niveau : RDC
- ⇒ Classement : Établissement Recevant du Public (ERP)
- ⇒ Catégorie : 5
- ⇒ Usage : vestiaires sportifs

Calendrier prévisionnel :

- ⇒ Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Octobre 2024
- ⇒ Durée des travaux : 16 mois
- ⇒ Date prévue de fin des travaux : Février 2026
- ⇒ Date prévue d'ouverture au public : Mars 2026

⇒ Coût estimatif des travaux :

Désignation		Coût en €HT
<b>DÉPENSES DE LA VILLE</b>	Bâtiment modulaire	<b>1 216 366,58 €</b>
	Toiture et équipements	
	Ossature	
	Parois	
	Habillage extérieur	
	Plafond	
	Plancher	
	Revêtement de sol	
	Auvent	
	Menuiserie extérieure	
	Menuiserie intérieure	
	Cloisonnement	
	Installation électrique	
	Chauffage	
	Pompe à chaleur	
	Extraction ventilation	
	Installation sanitaire	
	Sécurité incendie	
	Mobilier	
	Mise en place	
Aménagements spécifiques		
Génie civil		
Frais administratifs		
Subvention sollicitée auprès de la Métropole de Lyon : <b>60 %</b> du montant HT des travaux		<b>729 819,94 €</b>

— — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport réunie le 18 mars 2024 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-030-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'investissement de la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de la subvention et à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la subvention sera versée au chapitre 13 article 1322.

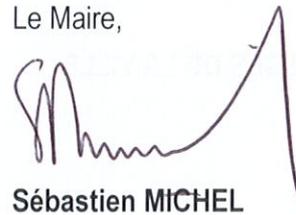
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 3 avril 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240403-DELIB\_2024-030-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024